

|                                  |
|----------------------------------|
| Département<br>Oise              |
| Arrondissement<br>Senlis         |
| Commune<br>La Chapelle en Serval |

N° 22/2022 T

### **Sécurité Publique**

### **Réglementation temporaire de la circulation pendant les travaux sur l'autoroute A1 Déviation vers la RD 1017 du 11 avril au 30 avril 2022**

Nous, Maire de la Commune de La Chapelle en Serval,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société SANEF (Site de l'Ecopôle, Route de Thillois, ORMES - CS 30011 - 51886 REIMS Cedex) afin de lever l'interdiction de circulation des PL de + 7,5 t et de transports de matières dangereuses (TMD) pendant la réalisation de travaux sur l'autoroute A1 nécessitant une fermeture totale et la mise en place de déviation pour la période du 11 avril au 30 avril 2022 ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité et de bonne organisation, il y a lieu de supprimer l'interdiction de traversée de la commune aux + de 7,5 t et TMD ;

### **ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> : l'interdiction de circulation des poids lourds de + 7,5 t et de transports de matières dangereuses est supprimée, pendant la mise en place de déviation et en raison de la fermeture de l'autoroute pour la période allant du 11 au 30 avril 2022.

Les déviations se feront uniquement de nuit, soit de 21h00 à 5h00.

Article 2 : le présent arrêté sera conservé dans le recueil des arrêtés municipaux et pourra faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- UTD de Pont Sainte Maxence
- Monsieur le Commandant la Gendarmerie d'Orry-la-Ville
- le service de la Police Municipale
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Communaux
- La société SANEF / Reims
- Affichage.



En Mairie, le 24 mars 2022

Daniel DRAY, Maire